

« Les usagers de l'hôpital d'Aubenas »

Mireille Ponton

Le Sartre

07200 Ucel

[mireille.ponton@wanadoo.fr](mailto:mireille.ponton@wanadoo.fr)

Le 22 février 2011

*Demande d'audience*

à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de santé

**Monsieur le directeur,**

Nous avons l'honneur de solliciter une audience à l'occasion de votre venue au Centre Hospitalier d'Aubenas le 8 mars pour le dossier de rapprochement avec la clinique du Vivarais et la constitution d'un GCS.

Notre association a été créée en 1998 pour s'opposer aux « accords de complémentarité entre la clinique du Vivarais et l'hôpital d'Aubenas ». Notre opposition au transfert de l'activité d'ophtalmologie n'avait pas pour objet une quelconque méfiance par rapport aux soins donnés par la clinique. Simplement, représentant d'une population vieillissante, fragilisée par un fort taux de chômage et une situation géographique où les déplacements sont difficiles, nous savions que les difficultés d'accès aux soins seraient aggravées. Par ailleurs, nous savions aussi que confier la spécialité ophtalmologie en totalité au secteur privé, conduirait à un accès uniquement en secteur 2. Nous avons eu toutes les assurances verbales des tutelles et des politiques en place **mais les faits nous ont donné raison: Secteur 2 généralisé et plus de service d'urgence dans ce domaine.** Il a fallu attendre 2010 pour que le directeur de l'hôpital, réinstalle une partie de l'activité au sein de l'hôpital, ce que nous avons accueilli très positivement espérant à terme retrouver un service public complet.

Nous considérons que l'accès aux soins partout et pour tous est un droit inscrit dans la Constitution et nous en demandons simplement le respect.

Depuis quelques années, l'hôpital est équipé d'un scanner. Nous avons eu de nombreuses plaintes de patients qui devaient attendre plusieurs semaines en consultation publique et quelques jours seulement en consultation privée. Lors de l'installation de l'IRM, nous avons demandé une rencontre à la direction de l'hôpital où étaient présents, monsieur Carillo directeur, monsieur Meunier de la DDASS, monsieur Barjon médecin chef de la CME, monsieur Flory député, monsieur Bonnet directeur de l'ARH, et monsieur Constant Président du Conseil d'Administration de l'hôpital. Nous avons demandé alors que le cahier des charges pour cet équipement permette d'éviter la même situation que celle pour l'accès au scanner. Ce jour-là encore, nous avons eu toutes les assurances verbales. **Or la situation est identique et nous recevons beaucoup de plaintes.**

Compte tenu de cette situation, vous comprendrez que nous sommes extrêmement attentifs et inquiets quant au rapprochement avec la clinique du Vivarais. Nous ne sommes pas hostiles à une coopération (ce qui se fait d'ailleurs déjà depuis plusieurs années). Nous sommes pour des coopérations mutuellement avantageuses et en tout état de cause pour que le service public soit respecté et ne se retrouve pas réduit au terme de la coopération.

Avec cette coopération s'agit-il de « sauver » une clinique? S'agit-il de l'aider à recruter des « clients » par le biais des patients hospitalisés à l'hôpital? S'agit-il pour l'hôpital et/ou le ministère de financer des équipements sur des deniers publics sur lesquels le privé pourra réaliser des profits? Dans ce contexte, nous aimerions savoir si le projet d'établissement qui prévoit de développer tous les secteurs de chirurgie se fera en privilégiant le secteur privé ou les patients.

Pour nous, seule une structure publique permet d'assurer et de garantir l'égalité d'accès aux soins pour chacun, quelle que soit sa condition sociale et économique.

Nous souhaiterions donc être associé à l'élaboration de ce Groupement de Coopération Sanitaire. C'est pour l'avenir de notre accès aux soins et pour l'avenir de notre structure hospitalière un moment décisif. Par ailleurs, nous tenons à rappeler qu'il s'agit de l'argent de la protection sociale et il nous paraît légitime de connaître et d'intervenir sur les orientations poursuivies. **Nous sommes des usagers actifs et non passifs, et souhaitons le rester et ne pas devenir des « clients » plus ou moins solvables.**

Vous comprendrez sans aucun doute le sens de notre démarche et de nos préoccupations et sommes persuadés que vous donnerez une suite favorable à notre demande.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée